Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260429-2026_022-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-022 CONSEIL MUNICIPAL 29/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 15 Contre : Abstentions :

Date de convocation
24/04/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, M. BOIS Florian, Mme COLLEAUX Stéphanie, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
Mme MEZANGE Véronique donne pouvoir à M. DENOUAL Cédric

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme MEZANGE Véronique

A été nommé comme **secrétaire** de séance : M. VOLMERANGE Xavier

2026-022 RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes sont tenues d'établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute natures perçues par les élus au titre de leurs mandats et fonctions.
Cet état récapitulatif concerne notamment :

- Les indemnités de fonction versées par la commune ;
- Les indemnités perçues au titre des établissements publics de coopération intercommunale ;
- Les indemnités éventuellement perçues auprès d'autres organismes publics liés à l'exercice du mandat.

Le document récapitulatif relatif à l'année **2025** a été établi et est présenté au Conseil municipal.

	Commune Brut 2025	LCC BRUT 2025
MAILLARD Michel	19 237.20€	2762.28€
BLOT Daniel	5 919.12€	
COLLAS Céline	5 919.12€	
TROUVÉ Frédéric	5 919.12€	
COLLIN Jean-Yves	5 919.12€	

- Le Conseil municipal, **prendre acte** de la communication de l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260429-2026_022-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 29/04/2026
Le Maire,
Mme BODIN Laura

La secrétaire de séance